

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
TERRES DU HAUT BERRY  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**SÉANCE DU 29 MARS 2023**

Nombre de membres en  
exercice : **19 titulaires**

Nombre de présents : 12

Nombre d'absents : 7

Nombre de votants : 15

Délibération n° 2023-08

Publication sous forme  
électronique :

[www.terresduhautberry.fr](http://www.terresduhautberry.fr)

Date d'affichage : 06/04/2023

Secrétaire de séance :

Claude BLAIN

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 20 mars 2023 s'est réuni le 29 mars 2023 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christelle PETIT, Vice-Présidente du CIAS.

Etaient présents (12) : Ghislain BERTHIN, Annick BIENBEAU, Claude BLAIN, Isabelle CROCHET, Jean-Noel DARGOUGE, Jean-François DAVID, Ghislaine DE BENGUY-PUYVALLEE, Christophe DRUNAT, Philomène MAILLET, Anne-Marie OSWALD, Christelle PETIT et Josépha WIOLAND

Etaient excusés (7) : Cécile BORY ayant donné pouvoir à Christophe DRUNAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Isabelle DEUSS, Jean-Noel GUILLAUMIN, Solange LEJUS, Nathalie MESTRE ayant donné pouvoir à Christelle PETIT, Jocelyne RODDE ayant donné pouvoir à Philomène MAILLET

**BUDGET : SUBVENTION ADMR Les Aix d'Angillon AU TITRE DE L'AIDE ALIMENTAIRE**

**Vu** le règlement d'attribution et de versement des subventions aux associations, adopté en conseil d'Administration le 12/10/2017 ;

**Considérant**, la demande de subvention adressée complète au Président du C.I.A.S. Terres du Haut Berry par la Présidente de l'ADMR des Aix d'Angillon et réceptionnée le 22 février 2023 ;

**Considérant que** :

- le montant demandé s'élève à 4 000 € (2,35 % du budget prévisionnel 2023)
- le budget prévisionnel 2023 de l'association ADMR s'élève à 164 505 €
- « Cette association a pour but d'aider à tous les moments de leur existence toute famille ou personne habitant dans les communes où elle exerce son action [...] et de développer un climat familial et d'intensifier les courants de solidarité, la vie sociale et l'animation dans les communes qu'elle dessert en faisant participer les familles, notamment celles ayant bénéficié de l'action de l'association. »
- le rayonnement de l'association porte sur 13 communes des Terres du Haut Berry (Aubinges, Les Aix d'Angillon, Azy, Brécy, Humbligny, Moulins sur Yèvre, Montigny, Morogues, Parassy, Rians, Saint Céols, Ste Solange, Soulangis).
- le nombre d'habitants potentiellement concernés s'élève à 8 666 habitants
- l'ADMR participe aux groupes de travail intercommunaux sur l'aide alimentaire et entretient des liens de partenariat avec d'autres acteurs locaux (notamment la MDAS)
- en 2022, elle a aidé 142 foyers soit 338 bénéficiaires âgés de 0 à +65 ans, dont 39 allocataires du RSA, en distribuant 32,93 tonnes de nourriture, dont 936 kg de non-alimentaire (hygiène)
- cette action contribue à la valorisation et l'animation du territoire ;
- la redistribution de denrées à dates très courtes contribue à la lutte contre le gaspillage alimentaire ;

Le Président du CIAS propose aux membres du conseil d'administration :

- d'attribuer une subvention à l'ADMR au titre de l'aide alimentaire d'un montant de 4 000 €
- d'imputer la dépense au budget du CIAS - compte 6574

**Les membres du Conseil d'administration approuvent la délibération à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,

Signé électroniquement par : Christophe

DRUNAT

Date de signature : 04/04/2023

Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,

Claude BLAIN



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
TERRES DU HAUT BERRY  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**SÉANCE DU 29 MARS 2023**

Nombre de membres en  
exercice : **19 titulaires**

Nombre de présents : 12

Nombre d'absents : 7

Nombre de votants : 15

Délibération n° 2023-09

Publication sous forme  
électronique :

[www.terresduhautberry.fr](http://www.terresduhautberry.fr)

Date d'affichage : 06/04/2023

Secrétaire de séance :

Claude BLAIN

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 20 mars 2023 s'est réuni le 29 mars 2023 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christelle PETIT, Vice-Présidente du CIAS.

Etaient présents (12) : Ghislain BERTHIN, Annick BIENBEAU, Claude BLAIN, Isabelle CROCHET, Jean-Noel DARGOUGE, Jean-François DAVID, Ghislaine DE BENGUY-PUYVALLEE, Christophe DRUNAT, Philomène MAILLET, Anne-Marie OSWALD, Christelle PETIT et Josépha WIOLAND

Etaient excusés (7) : Cécile BORY ayant donné pouvoir à Christophe DRUNAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Isabelle DEUSS, Jean-Noel GUILLAUMIN, Solange LEJUS, Nathalie MESTRE ayant donné pouvoir à Christelle PETIT, Jocelyne RODDE ayant donné pouvoir à Philomène MAILLET

**CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES DE MERY-ES-BOIS, IVOY-LE-PRE  
ET LA CHAPELLE-D'ANGILLON AU TITRE DE L'AIDE ALIMENTAIRE**

**Vu** la définition de l'intérêt communautaire votée le 29 novembre 2018 en conseil communautaire

**Attendu** que dans le cadre de la mise en œuvre de son aide alimentaire sur le territoire, le C.I.A.S. délivre, sur Henrichemont, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, chaque quinzaine, sur prescription d'un travailleur social, un colis alimentaire à chaque foyer bénéficiaire contre participation,

**Attendu** que les habitants de Méry-ès-bois, La Chapelle-d'Angillon et d'Ivoy-le-Pré (hors communauté de communes) bénéficient de cette distribution ;

Il convient de formaliser ce partenariat dans le cadre d'une convention fixant la participation financière de ces communes pour le fonctionnement de cette distribution.

Le Président du CIAS propose aux membres du Conseil d'Administration :

- d'approuver les conventions de mise en œuvre de partenariat passées entre les communes de Méry-ès-bois, La Chapelle-d'Angillon et d'Ivoy-le-Pré et le CIAS
- de fixer la participation des communes de Méry-ès-bois, La Chapelle-d'Angillon et d'Ivoy-le-Pré à hauteur de 7 € par colis distribué à leurs habitants respectifs
- d'autoriser le Président à signer lesdites conventions
- d'imputer les recettes au budget du CIAS - compte 7066

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID : 018-200066330-20230329-DE\_2023\_09-DE

S<sup>2</sup>LOW

**Les membres du Conseil d'administration approuvent la délibération à l'un**

Pour extrait conforme,

Signé électroniquement par : Christophe  
DRUNAT

Date de signature : 04/04/2023

Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,  
Claude BLAIN



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
TERRES DU HAUT BERRY  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**SÉANCE DU 29 MARS 2023**

Nombre de membres en  
exercice : **19 titulaires**

Nombre de présents : 12

Nombre d'absents : 7

Nombre de votants : 15

Délibération n° 2023-10

Publication sous forme  
électronique :

[www.terresduhautberry.fr](http://www.terresduhautberry.fr)

Date d'affichage : 06/04/2023

Secrétaire de séance :

Claude BLAIN

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 20 mars 2023 s'est réuni le 29 mars 2023 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christelle PETIT, Vice-Présidente du CIAS.

Etaient présents (12) : Ghislain BERTHIN, Annick BIENBEAU, Claude BLAIN, Isabelle CROCHET, Jean-Noel DARGOUGE, Jean-François DAVID, Ghislaine DE BENGUY-PUYVALLEE, Christophe DRUNAT, Philomène MAILLET, Anne-Marie OSWALD, Christelle PETIT et Josépha WIOLAND

Etaient excusés (7) : Cécile BORY ayant donné pouvoir à Christophe DRUNAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Isabelle DEUSS, Jean-Noel GUILLAUMIN, Solange LEJUS, Nathalie MESTRE ayant donné pouvoir à Christelle PETIT, Jocelyne RODDE ayant donné pouvoir à Philomène MAILLET

**REMBOURSEMENT DES FRAIS KILOMETRIQUES DES BENEVOLES « ATELIERS DES SAVOIRS »**

**Vu** le Décret n° 2020-689 du 4 juin 2020 modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991

**Vu** l'Arrêté du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat

**Considérant** le budget 2023 du CIAS

**Considérant** que les bénévoles de l'atelier des savoirs sont originaires de différentes communes parfois éloignées des lieux de formation et qu'ils se déplacent aux plus près des apprenants rencontrant des problèmes de mobilité ;

Le Président du CIAS propose aux membres du Conseil d'Administration de :

- prendre en charge les frais kilométriques au titre du second semestre de l'année 2022 des formateurs bénévoles, agissant dans le cadre des « Ateliers des savoirs » des Terres du Haut Berry conformément aux conditions de remboursement des indemnités kilométriques en vigueur

- Imputer les dépenses au budget du CIAS - compte 6251

**Les membres du Conseil d'administration approuvent la délibération à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,

Signé électroniquement par : Christophe  
DRUNAT  
Date de signature : 04/04/2023  
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,  
Claude BLAIN



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
TERRES DU HAUT BERRY  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**SÉANCE DU 29 MARS 2023**

Nombre de membres en  
exercice : **19 titulaires**

Nombre de présents : 12

Nombre d'absents : 7

Nombre de votants : 15

Délibération n° 2023-11

Publication sous forme  
électronique :

[www.terresduhautberry.fr](http://www.terresduhautberry.fr)

Date d'affichage : 06/04/2023

Secrétaire de séance :

Claude BLAIN

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 20 mars 2023 s'est réuni le 29 mars 2023 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christelle PETIT, Vice-Présidente du CIAS.

Etaient présents (12) : Ghislain BERTHIN, Annick BIENBEAU, Claude BLAIN, Isabelle CROCHET, Jean-Noel DARGOUGE, Jean-François DAVID, Ghislaine DE BENGY-PUYVALLEE, Christophe DRUNAT, Philomène MAILLET, Anne-Marie OSWALD, Christelle PETIT et Josépha WIOLAND

Etaient excusés (7) : Cécile BORY ayant donné pouvoir à Christophe DRUNAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Isabelle DEUSS, Jean-Noel GUILLAUMIN, Solange LEJUS, Nathalie MESTRE ayant donné pouvoir à Christelle PETIT, Jocelyne RODDE ayant donné pouvoir à Philomène MAILLET

**BUDGET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022**

Le Conseil d'Administration, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

**CONSIDERANT LA PARFAITE REGULARITE DES OPERATIONS**

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le président soumet le compte de gestion 2022 à l'approbation du Conseil d'Administration.**

**Les membres du Conseil d'administration approuvent la délibération à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,

Signé électroniquement par : Christophe  
DRUNAT

Date de signature : 04/04/2023

Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,  
Claude BLAIN



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
TERRES DU HAUT BERRY  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**SÉANCE DU 29 MARS 2023**

Nombre de membres en  
exercice : **19 titulaires**

Nombre de présents : 11

Nombre d'absents : 8

Nombre de votants : 13

Délibération n° 2023-12

Publication sous forme  
électronique :

[www.terresduhautberry.fr](http://www.terresduhautberry.fr)

Date d'affichage : 06/04/2023

Secrétaire de séance :

Claude BLAIN

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 20 mars 2023 s'est réuni le 29 mars 2023 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christelle PETIT, Vice-Présidente du CIAS.

Etaient présents (12) : Ghislain BERTHIN, Annick BIENBEAU, Claude BLAIN, Isabelle CROCHET, Jean-Noel DARGOUGE, Jean-François DAVID, Ghislaine DE BENGUY-PUYVALLEE, Christophe DRUNAT, Philomène MAILLET, Anne-Marie OSWALD, Christelle PETIT et Josépha WIOLAND

Etaient excusés (7) : Cécile BORY ayant donné pouvoir à Christophe DRUNAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Isabelle DEUSS, Jean-Noel GUILLAUMIN, Solange LEJUS, Nathalie MESTRE ayant donné pouvoir à Christelle PETIT, Jocelyne RODDE ayant donné pouvoir à Philomène MAILLET

**BUDGET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Conformément à l'article L2121-14, le président du Centre Intercommunal d'Action Sociale ne peut participer au vote du compte administratif.

Il convient donc d'élire un président de séance.

Après avoir désigné Madame Christelle PETIT, Présidente pour le vote du compte administratif 2022, le conseil d'administration examine ce dernier.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives, le détail des dépenses et des recettes prévues et celles réalisées ainsi que l'état des restes à réaliser (reports et contrepassations) de l'exercice 2022,

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2022 ;

Prenant acte que ce compte administratif peut se résumer ainsi :

		Fonctionnement	Investissement
Réalisation de l'exercice	Dépenses	342 341.89 €	0 €
	Recettes	323 502.87 €	9354.45 €
Résultat 2022	(Recettes-Dépenses)	-18 839.02 €	9354.45 €
Report de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	12 366.72€	
	Report en section d'investissement (001)		16.54€
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>-6 472.3 €</b>	<b>9 370.99 €</b>

**Résultat de clôture (Total Fonctionnement + Total Investissement) :**

**2 898.69 €**



Madame Christelle PETIT soumet le compte administratif 2022 à l'approbation du Conseil d'Administration pour arrêter les résultats définitifs tels que précisés dans le tableau ci-dessus.

**Les membres du Conseil d'administration approuvent la délibération à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,

Signé électroniquement par : Christophe  
DRUNAT  
Date de signature : 04/04/2023  
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,  
Claude BLAIN



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
TERRES DU HAUT BERRY  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**SÉANCE DU 29 MARS 2023**

Nombre de membres en  
exercice : **19 titulaires**

Nombre de présents : 12

Nombre d'absents : 7

Nombre de votants : 15

Délibération n° 2023-13

Publication sous forme  
électronique :

[www.terresduhautberry.fr](http://www.terresduhautberry.fr)

Date d'affichage : 06/04/2023

Secrétaire de séance :

Claude BLAIN

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 20 mars 2023 s'est réuni le 29 mars 2023 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christelle PETIT, Vice-Présidente du CIAS.

Etaient présents (12) : Ghislain BERTHIN, Annick BIENBEAU, Claude BLAIN, Isabelle CROCHET, Jean-Noel DARGOUGE, Jean-François DAVID, Ghislaine DE BENGUY-PUYVALLEE, Christophe DRUNAT, Philomène MAILLET, Anne-Marie OSWALD, Christelle PETIT et Josépha WIOLAND

Etaient excusés (7) : Cécile BORY ayant donné pouvoir à Christophe DRUNAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Isabelle DEUSS, Jean-Noel GUILLAUMIN, Solange LEJUS, Nathalie MESTRE ayant donné pouvoir à Christelle PETIT, Jocelyne RODDE ayant donné pouvoir à Philomène MAILLET

**BUDGET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport du Président, les membres ont débattu sur les points suivants

Le président propose aux membres du Conseil d'Administration d'adopter le budget primitif 2023, équilibré comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

En dépenses et en recettes à la somme de 27 066,18 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

En dépenses et en recettes à la somme de 357 435,00 €

**Les membres du Conseil d'administration approuvent la délibération à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,

Signé électroniquement par : Christophe  
DRUNAT

Date de signature : 04/04/2023

Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,  
Claude BLAIN





**FEUILLET DE CLÔTURE –**  
**Conseil d'Administration du**  
**Centre Intercommunal d'Action Sociale**  
**Terres du Haut Berry**

**SÉANCE DU 29 MARS 2023**

Etaient présents (12) : Ghislain BERTHIN, Annick BIENBEAU, Claude BLAIN, Isabelle CROCHET, Jean-Noel DARGOUGE, Jean-François DAVID, Ghislaine DE BENGNY-PUYVALLEE, Christophe DRUNAT, Philomène MAILLET, Anne-Marie OSWALD, Christelle PETIT et Josépha WIOLAND

Etaient excusés (7) : Cécile BORY ayant donné pouvoir à Christophe DRUNAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Isabelle DEUSS, Jean-Noel GUILLAUMIN, Solange LEJUS, Nathalie MESTRE ayant donné pouvoir à Christelle PETIT, Jocelyne RODDE ayant donné pouvoir à Philomène MAILLET

**DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LORS DE LA SÉANCE :**

- n° de-2023-08 : Budget : Subvention ADMR au titre de l'Aide Alimentaire
- n° de-2023-09 : Conventions de partenariat avec les communes de Méry-es-Bois, Ivoy-le-Pré et La-Chapelle-d'Angillon au titre de l'aide alimentaire
- n° de-2023-10 : Remboursement des frais kilométriques des bénévoles «Ateliers des Savoirs » pour le 2<sup>e</sup> semestre 2022
- n° de-2023-11 : Budget : Approbation du compte de gestion 2022
- n° de-2023-12 : Budget : Vote du compte administratif 2022
- n° de-2023-13 : Budget : Vote du budget primitif 2023

La Vice-Présidente,  
Christelle PETIT

Le secrétaire de séance,  
Claude BLAIN